



GLOBAL DEAL

ENSEMBLE POUR LE TRAVAIL DÉCENT
ET LA CROISSANCE INCLUSIVE



POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DU PARTENARIAT GLOBAL DEAL ?

Afin d'améliorer les conditions et les droits des travailleurs. Selon les chiffres de l'OIT, près de 2 milliards de travailleurs sont employés dans le secteur informel, dans des conditions précaires pour la plupart d'entre eux. De même, l'OIT estime qu'il y a eu, au cours de l'année 2017, 2,78 millions de décès imputables au travail et 374 millions d'accidents non mortels et maladies liés au travail. Un dialogue social efficace et capable de s'adapter à un monde du travail en mutation, à l'évolution technologique et aux fluctuations de la demande constitue un outil essentiel pour assurer un travail décent et améliorer la qualité de l'emploi.

Afin de créer des emplois de qualité. La création de nouveaux emplois de meilleure qualité est essentielle pour permettre une croissance économique inclusive qui profite aux individus et aux sociétés en général. Une coopération efficace avec les partenaires sociaux peut contribuer à la stabilité macro-économique, à augmenter la productivité, à soutenir l'innovation et accroître les opportunités de développement, ce qui générera, à son tour, davantage d'emplois de meilleure qualité.

Afin de réduire les inégalités, de créer les conditions nécessaires pour une croissance plus inclusive et de promouvoir la cohésion sociale. L'inégalité a des implications à plusieurs niveaux. Outre son impact sur la cohésion sociale et les droits de l'homme les plus fondamentaux, l'inégalité sape la confiance dans les gouvernements et les entreprises, freinant ainsi les perspectives de croissance. L'inégalité accroît également le risque de mécontentement social. Un dialogue efficace entre les partenaires sociaux peut aider nos sociétés à faire face aux problèmes causés par l'inégalité à tous ces différents niveaux en retissant du lien social, en instaurant un climat de confiance et d'inclusion et en réduisant le risque de mécontentement social.

Afin de préparer l'avenir du travail. L'émergence des plateformes digitales, de l'économie collaborative et des nouvelles formes d'emploi qui y sont associées font naître de nouveaux défis dans les relations de travail – lesquels viennent s'ajouter aux défis déjà existants. Ces tendances exercent une pression supplémentaire sur la relation traditionnelle employeur-employé et sur l'ensemble des droits et protections afférents sur lesquels repose cette relation, tendances qui se sont renforcées au fil du temps dans les pays développés et émergents. Le dialogue social et des relations professionnelles saines seront des instruments-clés pour faire face à ces défis, saisir les opportunités créées par la numérisation et gérer les transitions dans un monde du travail en pleine mutation.



QU'EST-CE-QUE LE « GLOBAL DEAL » ET QUELLE EST SON ACTION EN FAVEUR DU TRAVAIL DÉCENT ET DE LA CROISSANCE INCLUSIVE ?

Le « **Global Deal** » est un partenariat multipartite dont l'objectif est d'aider à répondre aux défis majeurs rencontrés sur le marché mondial du travail, afin de permettre au plus grand nombre de tirer bénéfice de la mondialisation. L'idée centrale du Global Deal est de souligner le potentiel qu'offrent des relations professionnelles saines et un dialogue social de qualité pour promouvoir le travail décent, des emplois de qualité et une augmentation de la productivité, et de contribuer ainsi à plus d'égalité et à une croissance plus inclusive.

L'action du Global Deal repose sur le postulat qu'un dialogue social et des relations professionnelles de qualité constituent des éléments-clés pour répondre aux enjeux complexes auxquels font face nos sociétés et nos économies. La mondialisation a renforcé la croissance économique et contribué à réduire la pauvreté au niveau global, cependant elle n'a pas profité à tous. La crise financière mondiale a creusé les inégalités dans de nombreux pays. Les travailleurs les moins qualifiés ont été les plus durement touchés par les pertes d'emploi, la pauvreté augmente dans différents segments de la population et les inégalités de revenus restent à des niveaux très élevés. Davantage de personnes sont préoccupées par leur avenir et celui de leurs enfants. Ces phénomènes ont alimenté le mécontentement social et remis en cause la stabilité de nos systèmes politiques. Un dialogue social de qualité repose sur le respect mutuel et la confiance comme conditions nécessaires à une collaboration véritable entre employeurs, travailleurs et gouvernements. Cela représente une voie efficace pour accroître la productivité et pour garantir la stabilité économique et une prospérité partagée – a fortiori dans un contexte où les marchés du travail à travers le monde subissent des transformations qui ont des répercussions à tous les niveaux de la société.

S'appuyant sur un partenariat étroit entre gouvernements, organisations syndicales, employeurs et entreprises, le Global Deal cherche à faciliter et promouvoir le dialogue social, ainsi que des relations professionnelles saines, en rapprochant les différents acteurs et en donnant un élan politique, en renforçant les processus existants, en favorisant la recherche dans ce domaine fondée sur des données factuelles probantes et en mettant l'accent sur les opportunités de solutions gagnant-gagnant-gagnant qui profitent à la fois aux travailleurs, aux entreprises et aux gouvernements.

Le Global Deal s'appuie sur des initiatives et processus déjà mis en place. Il renforce et développe ainsi le travail de différents acteurs, notamment celui de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) – tous deux membres-fondateurs du partenariat.

Le Global Deal apporte une contribution concrète aux Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 8 sur « le travail décent et la croissance économique » et l'ODD 10 sur « la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre ». De plus, le Global Deal traite l'égalité entre les sexes (ODD 5) comme un thème transversal à tous ses domaines d'activité et met en oeuvre le type d'action intégrée et de « partenariat multipartite » appelés par l'ODD 17 comme moyens nécessaires à la réalisation des Objectifs de Développement Durable.

Le partenariat du Global Deal est hébergé par l'OCDE, en coopération avec l'OIT. Son principal instrument de suivi est un rapport-phare périodique. La première édition de ce rapport a été publiée en Mai 2018, avec une publication programmée tous les deux ans.

LES TROIS ÉLÉMENTS-CLÉS DU GLOBAL DEAL

1. Accélérer l'action



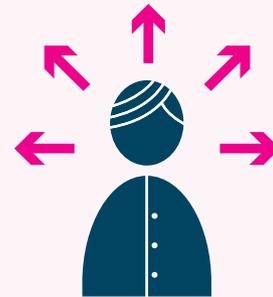
Les partenaires sont encouragés à prendre des engagements volontaires qui contribuent à la vision portée par le Global Deal en faveur du travail décent et de la croissance inclusive. Les partenaires identifient et formulent des engagements adaptés à leurs propres contextes et capacités. Sous le thème « accélérer l'action » sont également inclus le travail de plaidoyer et les efforts de sensibilisation sur le potentiel que recèlent le dialogue social et des relations professionnelles saines.

2. Étoffer les connaissances par le renforcement des capacités et la recherche



Le Global Deal se donne pour objectif d'approfondir les connaissances en matière de dialogue social et de relations professionnelles saines, ainsi que combler les lacunes dans la recherche existante. Son but en cela est pratique: offrir un soutien mieux adapté aux besoins des partenaires et aider au renforcement de leurs capacités, y compris par le biais d'une assistance technique et d'un appui pour les partenaires souhaitant améliorer leurs institutions pour le dialogue social et des relations professionnelles saines.

3. Offrir des plateformes pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques



Le Global Deal encourage l'interaction et l'échange de connaissances entre les partenaires, notamment par l'organisation de séminaires et de tables-rondes aux niveaux national, régional et international. Le but est de permettre et d'animer un dialogue multisectoriel entre les gouvernements, les organisations syndicales, la société civile, les organisations internationales et les entreprises.



LE DIALOGUE SOCIAL

La notion de dialogue social, telle que définie par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), inclut tout type de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre les représentants de gouvernements, des employeurs et des travailleurs sur des questions d'intérêt commun touchant aux politiques économiques et sociales. Le dialogue social s'effectue selon des modalités diverses. Il peut prendre la forme d'un processus tripartite auquel le gouvernement participe officiellement, aussi bien que de relations bipartites entre les travailleurs et la direction de l'entreprise (ou entre les syndicats et les organisations d'employeurs) dans le cadre desquels le gouvernement peut éventuellement être appelé à intervenir de manière indirecte. Les processus du dialogue social peuvent être informels ou institutionnalisés; dans de nombreux cas, ils associent ces deux caractéristiques. De même, le dialogue social peut se tenir à différents niveaux: interprofessionnel, sectoriel ou au niveau de l'entreprise.

Le dialogue social fondé sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective prend en compte le contexte culturel, historique, économique et politique propre à chaque pays. Il n'existe pas de modèle universel en matière de dialogue social qui puisse être directement exporté d'un pays à l'autre. De ce point de vue, il est important d'adapter le dialogue social à chaque contexte national afin de permettre une appropriation réelle du processus par les acteurs locaux. Il existe une grande diversité de modalités institutionnelles, de cadres juridiques, ainsi que de traditions et pratiques du dialogue social à travers le monde.

Un dialogue social efficace est essentiel pour construire des relations de travail productives et saines et assurer un travail décent à tous. Le dialogue social a un rôle majeur à jouer dans la réduction des inégalités et dans la mise en place de marchés du travail plus inclusifs. Il s'agit d'un mécanisme-clé grâce auquel les partenaires sociaux peuvent identifier leurs intérêts communs et les réconcilier là où ils sont divergents, contribuant ainsi à des relations de travail apaisées et à une plus grande stabilité sociale.

COMMENT REJOINDRE LE GLOBAL DEAL



Le Global Deal invite une multitude d'acteurs divers à rejoindre le partenariat. Ces acteurs incluent les gouvernements (y compris les institutions régionales), les entreprises (organisations patronales et entreprises individuelles), les organisations syndicales, la société civile et autres organisations à tous les niveaux. Les gouvernements adhérant au Global Deal sont encouragés à impliquer les partenaires sociaux – organisations syndicales, organisations patronales et professionnelles – ainsi que les entreprises à titre individuel. En rejoignant le Global Deal, les partenaires s'associent aux principes qui sous-tendent le partenariat et sont encouragés à prendre des engagements volontaires. L'adhésion au Global Deal ne s'accompagne d'aucune contrainte sur le plan juridique, l'objectif du partenariat

n'étant pas d'élaborer un nouveau cadre ou accord. En revanche, le Global Deal offre aux partenaires une plateforme adaptée pour mettre en exergue la valeur du dialogue social et renforcer les structures de coopération existantes. L'adhésion au partenariat permet aux partenaires associés d'échanger des idées et bonnes pratiques, de participer à des projets conjoints, de partager les enseignements tirés de leur expérience et de solliciter ou donner des conseils en matière d'élaboration des politiques, en s'appuyant sur des initiatives et projets déjà établis.

La liste des partenaires déjà engagés dans le Global Deal peut être consultée sur le lien: www.theglobaldeal.com/partners/

www.theglobaldeal.com | globaldeal@oecd.org | twitter.com/theglobaldeal

